



Centre de Médiation

Fondé en 1998

Agréé comme organisateur de cours de formation professionnelle continue (arrêté ministériel du 13/10/2021).

Formation Continue Professionnelle

Analyse de Pratiques Professionnelles pour Médiateur(trice)s - APPM

Analyse de Pratiques Professionnelles pour Médiateur(trice)s

L'Analyse des Pratiques Professionnelles pour Médiateur(trice)s (APPM) est une partie importante et indispensable à la compétence professionnelle des médiateur(trice)s.

Il s'agit d'une méthode de perfectionnement, relevant de la formation continue, fondée sur le partage et l'analyse d'expériences rencontrées en médiation.

Le contenu apporté par les participant(e)s a trait à leur pratique et à leur identité professionnelle.

Et aussi ...

L'Analyse des Pratiques Professionnelles pour Médiateur(trice)s (APPM) permet

- de réfléchir et d'échanger sur les pratiques de médiation
- de s'interroger et de consolider sa posture en tant que médiateur(trice)
- de repérer les blocages et les impasses rencontrées en médiation
- de réfléchir ensemble sur les pistes possibles pour dépasser de telles impasses et de tels blocages

L'APPM implique

- Respect mutuel et non jugement des différences de pratiques
- Statut égalitaire pour chacun au sein du groupe

Il va de soi que le cadre de travail est défini par la stricte confidentialité de tous les échanges

L'analyse des pratiques professionnelles permet de renforcer les acquis, d'éviter les risques de « dérapages » et d'actualiser les connaissances théoriques des médiateur(trice)s.

Public visé

L'APPM s'adresse aux médiateur(trice)s : quel que soit le champ d'intervention (médiation familiale – judiciaire ou non, civile, commerciale, voisinage, pénale, ...).

Des médiateur(trice)s en formation pourront également être accepté(e)s.

Modalités

Le Centre de Médiation a.s.b.l. vous propose deux formes d'APPM :

- soit en **présentiel**
 - Durée : séance de **4 heures** (comprenant pause)
 - Nombre de participant(e)s : 4 à 6 personnes
- soit en **visioconférence** (via la plateforme Zoom)
 - Durée : séance de **3 heures** (comprenant pause)
 - Nombre de participant(e)s : 4 à 6 personnes

IMPORTANT : l'APPM proposée par le Centre de Médiation a.s.b.l. vous permet de faire le choix de vos dates, il ne s'agira pas forcément d'un groupe « fixe » pour toutes les dates proposées.

Cependant, n'oublions pas que l'APPM s'inscrit dans la durée d'une série de participations.

Langue : FR (ou LUX)

Centre de Médiation a.s.b.l. - agrément JERNAI 201403/05 –

Agréé comme organisateur de cours de formation professionnelle continue (arrêté ministériel du 13/10/2021).

87, route de Thionville (1^{er} étage entrée cour intérieure) L-2611 Luxembourg

Tél. : +352 / 27 48 34

Site : www.mediation.lu * E-mail : info@mediation.lu

BGLLULL – IBAN LU72 0030 8394 2319 0000 – R.C.S. Luxembourg : F2599



Centre de Médiation

Fondé en 1998

Date & horaire : (l'APPM s'inscrit dans la durée d'une série de participations - dans l'éventualité où les dates ci-après ne conviendraient pas, il pourra être possible de fixer des dates supplémentaires)

Présentiel : JEUDI 9 DÉCEMBRE 2021 de 09h00 à 13h00
JEUDI 20 JANVIER 2022 de 09h00 à 13h00
JEUDI 17 MARS 2022 de 09h00 à 13h00

Visioconférence : MERCREDI 08 DÉCEMBRE 2021 de 16h00 à 19h00
MERCREDI 19 JANVIER 2022 de 16h00 à 19h00
MERCREDI 16 MARS 2022 de 16h00 à 19h00

Intervenant

Paul Demaret

- Diplôme Universitaire en Médiation Générale & Master Européen en Médiation
- Médiateur agréé en matière : Pénale & Civile et commerciale & Socio-familiale
- Formateur agréé dans le cadre de cours conventionnés pour adultes (agrément enregistré et numéroté sous la référence : SFA/AGRF/0648)
- Médiateur formé à l'animation de l'Analyse des Pratiques Professionnelles

Attestation

Une attestation de participation sera remise en fin de séance

Lieu

Présentiel : Centre de Médiation a.s.b.l. au 87, route de Thionville à L-2611 Luxembourg
Entrée cour intérieure - salle de conférence au 2e étage

Visioconférence : plateforme Zoom

Conditions pour la visioconférence :

- connexion via ordinateur (pas via tél ou tablette), matériel audio et caméra de qualité permettant le bon déroulement des échanges
- il est important que vous vous trouviez dans un endroit « isolé » et confortable afin notamment de garantir votre disponibilité et la confidentialité indispensables

Frais de participation

Présentiel : 50,- Euros/séance
Visioconférence : 40,- Euros/séance

Organisation

Centre de Médiation a.s.b.l.

Inscription

Date limite d'inscription : 2 DÉCEMBRE 2021

Inscription via le lien : <https://forms.gle/2PRMhQwSYhcck3pg6>

virement des frais de participation sur le compte du Centre de Médiation a.s.b.l. :

BGLLULL – IBAN LU72 0030 8394 2319 0000

(en indiquant Séance(s) APPM du(des) [date(s)] et [prénom et NOM])



Pour les désistements communiqués au Centre de Médiation a.s.b.l. moins de 4 jours avant la date de la séance, les frais de participation ne pourront pas être remboursés.

Centre de Médiation a.s.b.l. - agrément JERNAI 201403/05 –

Agréé comme organisateur de cours de formation professionnelle continue (arrêté ministériel du 13/10/2021).

87, route de Thionville (1^{er} étage entrée cour intérieure) L-2611 Luxembourg

Tél. : +352 / 27 48 34

Site : www.mediation.lu * E-mail : info@mediation.lu

BGLLULL – IBAN LU72 0030 8394 2319 0000 – R.C.S. Luxembourg : F2599